

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2017

	Page
1. Appel.....	38
2. Approbation de l'ordre du jour.....	38
3. Approbation du PV du 7 septembre 2017.....	40
4. Communications du Président.....	40
5. Communications de la Municipalité	40
6. Postulat de M. Julien WICKI, déposé le 1 ^{er} juin 2017 intitulé «Renforcer l'exemplarité des marchés publics pour lutter contre le travail au noir et les abus de la sous-traitance ». Rapporteuse : Mme Céline EHRWEIN NIHAN	41
7. Préavis n° PR17.11PR concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion (COGE) sur la gestion 2015 maintenues par le Conseil communal en 2016. Rapporteur : M. Daniel COCHAND, Président de la Commission de gestion.....	42
8. Préavis n° PR17.13PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 710'000.- pour le renouvellement des postes de travail et du parc d'impression de l'administration communale. Rapporteur : M. Giancarlo VALCESCHINI	43
9. Préavis n° PR17.15PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 3'680'000.- pour des travaux de rénovation-transformation du bâtiment sis rue du Four 1. Rapporteur de majorité : M. Daniel COCHAND Rapporteuse de minorité : Mme Aude BRIAND	44
10. Préavis n° PR17.16PR concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2018. Rapporteur : M. Pierre HUNKELER, Président De La Commission des Finances	52
11. Préavis n° PR17.18PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'698'000.- pour permettre l'amélioration du système d'information du Service des énergies. Rapporteuse: Mme Marceline MILLIOUD	62
12. Projet de modification du règlement du Conseil communal, à l'article 40 al. B et 49b Déposé par M. Giancarlo VALCESCHINI	63
13. Motion « Pour une politique en matière de gestion du patrimoine immobilier de la commune ». Déposé par Mme Aude BRIAND.	64
14. Propositions individuelles et interpellations.	65
14.1 Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Politique phytosanitaire de la commune et suite du Postulat Michaud du 3 mars 2016 "Objectif zéro pesticide – Biodiversity")	65
14.2 Un Postulat de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER pour les Verts (Pour une réflexion autour de la création d'un espace de consommation sécurisé et supervisé.)	67

14.3 Une Question de M. le Conseiller Roland VILLARD
(Conditions de travail des policiers.)71



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 5 octobre 2017

Présidence

Monsieur Pascal GAFNER, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Chers jeunes citoyens,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Catherine CARP, Véronique CZAKA, Claude-Anne JAQUIER, Marisa PARDO, Pierrette ROULET-GRIN, Philippe GUIGNARD, Sébastien NOBS, Brian OOSTERHOFF, Sylvain PITTET, Yves VUAGNIAUX et Laurent VUITHIER.

Membres absents :

M. le Conseiller : Zamir DUSHAJ.

Membres présents	88
Membres excusés	11
Membres absents	1
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR-CD vous propose une modification de l'ordre du jour de notre séance du Conseil communal, à savoir la suppression du point 11. le préavis PR17.18PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'698'000.- pour permettre l'amélioration du système d'information du Service des énergies. En effet, ce préavis est lié avec le PR17.17PR concernant les exigences de la loi sur l'approvisionnement en électricité. La même commission a d'ailleurs étudié les deux préavis simultanément. Or, la Commission des finances n'a pas pu se positionner à temps sur le PR17.17PR qui n'a, dès lors, pas pu être porté à l'ordre du jour.

Bien que les deux préavis puissent techniquement être dissociés lors du vote, il nous paraît plus judicieux qu'ils soient traités durant la même séance du Conseil communal, en l'occurrence celle

du 2 novembre prochain.

Nous vous invitons dès lors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux à soutenir cette demande de modification d'ordre du jour.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur le point 2.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Cette démarche m'étonne un peu parce que, que l'on puisse proposer de supprimer purement et simplement un point de l'ordre du jour, je trouve cela un peu étonnant. Par contre, je sais que dans notre règlement, il est prévu que si vingt Conseillers proposent le report à une prochaine séance, celui-ci peut s'opérer. Donc je m'étonne un peu de cette procédure. Est-ce que vous êtes sûr, Monsieur le Président, qu'il peut en être ainsi ? Merci d'avance.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Sur le débat réglementaire, de savoir si ça doit passer par une modification de l'ordre du jour ou un report au moment où le point est abordé à l'ordre du jour, ça, je vous laisserai trancher, Monsieur le Président, respectivement, Mesdames et Messieurs du Bureau.

En ce qui concerne la demande qui est faite sur le fond, donc, vous l'avez bien compris, la Municipalité avait cherché à être intelligente en regroupant finalement, deux préavis qui, bien qu'étant indépendants, pouvaient se défendre et s'illustrer l'un, l'autre, très fort à propos, nous semblait-il.

Maintenant, que peuvent quelques onces de subtilité contre le tumulte du monde, pas grand-chose. La Commission des finances est passée par là. Elle a donc décidé, ce qui est son droit le plus stricte, de demander le report du PR17.17PR. Maintenant, le PR17.17PR reporté entraîne dans son sillage le PR17.18PR. On ne nous y reprendra plus, la prochaine fois, on fera deux commissions.

Sur le fond, la Municipalité ne s'oppose pas à ce que ce point soit traité dans un mois, mais, la Municipalité prie le Bureau du Conseil communal de ne pas retarder les deux préavis de deux mois et que donc nous nous revoyons en novembre pour discuter de ces deux préavis. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Visiblement, ça jette un petit trouble cette question de proposition de modification d'ordre du jour. Je peux dès lors facilement me rallier à la proposition qui est faite c'est-à-dire d'attendre que nous arrivions au point de l'ordre du jour concerné et de proposer son report avec 1/5 des membres. Pas de soucis, ça ne changera strictement rien au niveau du fond, c'est juste la forme qui change.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur le point de notre ordre du jour. La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance, tel que présenté, est approuvé à l'unanimité moins quelques abstentions et avis contraires.

3. APPROBATION DU PV
DU 7 SEPTEMBRE
2017

Vote

Tel que présenté, le procès-verbal du 7 septembre 2017 n'appelle aucune remarque.

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

4. COMMUNICATIONS DU
PRÉSIDENT

Courriel de la COGE

En date du 21 septembre dernier, le Bureau du Conseil a reçu un courriel de Madame la Conseillère Joëlle Bettex concernant l'organisation de la Commission de gestion pour la réalisation du rapport de l'année 2017.

Mme la Conseillère Joëlle BETTEX a été élue Présidente de cette commission de surveillance, Mme la Conseillère Léa ROMANENS, Vice-présidente et M. Daniel COCHAND, comme secrétaire. Le Bureau du Conseil en prend acte et vous transmet, chère Présidente, ses meilleurs vœux dans cette nouvelle fonction.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Court-métrage

Il n'est pas habituel pour le Président de faire la promotion pour des films d'action lors de nos séances du Conseil communal vous en conviendrez, mais j'ai reçu un projet qui a retenu toute mon attention.

Il s'agit d'un court-métrage d'environ 30 minutes réalisé à Yverdon-les-Bains par 3 jeunes d'une vingtaine d'années qui se sont démenés pour trouver les fonds nécessaires à sa réalisation.

Soutenu par l'ADNV et de nombreuses entreprises locales, il aura fallu plus de 6 mois de tournage et une équipe d'une cinquantaine de personne, dont vous reconnaitrez, peut-être, certaines d'entre-elles, pour réaliser ce court métrage nommé « USB Protocol ».

Je ne vous dévoilerai pas plus que la bande annonce qui dure moins de 2 minutes. Sa sortie étant programmée pour la fin de l'année. Je précise à nos Conseillers qu'il ne sera donc pas disponible au bureau du Conseil pour consultation.

Passage du clip :

<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/videos-des-seances-cc/>

Présenté dans plusieurs festivals de film indépendant en Europe (Stockholm, Oslo, Winterthur et Berlin). J'aimerais ici souhaiter à toute l'équipe plein succès dans leur candidature.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 14 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD
 - Un Postulat de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER pour les Verts
 - Une Question de M. le Conseiller Roland VILLARD
-

5. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ

Nous prenons acte des communications :

CO17.07 concernant une modification d'intervention en toiture de la patinoire et

CO17.08 concernant le changement d'attribution du dicastère Tourisme.
La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

6. POSTULAT

DE M. JULIEN WICKI, DÉPOSÉ LE 1^{ER} JUIN 2017 INTITULÉ «RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DES MARCHÉS PUBLICS POUR LUTTER CONTRE LE TRAVAIL AU NOIR ET LES ABUS DE LA SOUS-TRAITANCE ».

RAPPORTRICE : MME CÉLINE EHRWEIN NIHAN

Composition de la commission

Mme Céline EHRWEIN NIHAN, Messieurs Jean-François CAND, Didier FORESTIER, Johann GILLIÉRON, Ruben RAMCHURN, Olivier SIMON-VERMOT et Julien WICKI.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Céline EHRWEIN NIHAN donne lecture des conclusions et précisions du rapport ainsi que de son amendement.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Discussion sur le postulat

Pour rappel, le postulat vise à s'assurer que les appels d'offres et les procédures d'adjudication qui sont réalisées au niveau communal dans le cadre de marchés publics se déroulent dans de bonnes conditions. Dans ce contexte, le postulant, M. Julien WICKI, proposait :

- d'une part de faire le point sur les outils existant à Yverdon-les-Bains au niveau communal
- et d'autre part, de voir quels aspects pourraient éventuellement être améliorés.

Il nous proposait plus particulièrement d'explorer quatre outils :

1. La carte professionnelle
2. La charte éthique
3. La soumission de la liste de tous les soumissionnaires aux partenaires sociaux avant donc l'adjudication d'un nouveau marché
4. Le système d'alerte météo qui a été mis en place par météo suisse.

Au cours de la discussion, la commission a discuté notamment de deux amendements.

Le premier concernant la troisième proposition du postulat, à savoir celle relative à la soumission de la liste de tous les soumissionnaires aux partenaires sociaux. Il a été proposé de modifier la formulation qui figurait dans le postulat de manière à rester dans l'esprit du postulat et d'éviter l'usage de la forme impérative. Le second amendement a été amené par le postulant lui-même qui a proposé de retirer la demande d'examiner la pertinence du système d'alertes météorologiques.

Ces deux amendements ont été acceptés par la commission à l'unanimité. J'en viens donc à partir de là, aux conclusions de la commission, maintenant que vous avez le contexte.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité est ouverte.

Nous sommes en présence d'un amendement de la commission qui stipule :
Le Conseil communal d'Yverdon demande à la Municipalité :

- D'encourager les soumissionnaires à se munir de la carte professionnelle aussitôt que son règlement aura été débarrassé de ses quelques défauts de jeunesse, et de tendre alors vers son utilisation la plus systématique possible.
- De respecter les recommandations de la charte éthique et les inclure dans les contrats d'adjudication. En particulier, la Commune d'Yverdon, en tant que maître d'œuvre, s'engage à inclure dans l'appel d'offre l'obligation pour les soumissionnaires à annoncer le recours à la sous-traitance (art. 3 de la Charte).
- La Municipalité est aussi invitée à soumettre à la commission paritaire et aux partenaires sociaux les noms des soumissionnaires afin que ces derniers puissent informer la Commune d'éventuelles procédures en cours contre ces soumissionnaires.

*Discussion sur
l'amendement proposé*

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement du postulat.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de l'amendement de ce postulat est acceptée à l'unanimité.

La discussion sur la prise en considération de ce postulat amendé et son renvoi à la Municipalité est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat tel qu'amendé et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

**7. PRÉAVIS
N° PR17.11PR**

CONCERNANT LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE GESTION (COGE) SUR LA GESTION 2015 MAINTENUES PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN 2016.

RAPPORTEUR : M. DANIEL COCHAND, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE GESTION

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission de gestion, M. Daniel COCHAND, Président de la COGE (au moment de l'étude de ce préavis), ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

Je vous invite à prendre votre préavis à la page 2. Nous allons parcourir les diverses observations de la Commission de gestion ainsi que les réponses de la Municipalité.

Conformément à l'article 118 de notre règlement, sans intervention de la part de l'assemblée, les réponses de la Municipalité seront considérées comme acceptées. Je ferai voter les observations qui seront contestées.

*Observation 1.1.1.
Comptabilité
indépendante pour les
associations
intercommunales*

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je me permets d'intervenir simplement ici une fois pour toute pour les observations 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, et 6.1. La Commission de gestion qui s'est intéressée à ces problèmes estime, comme vous le trouvez écrit dans le rapport, que ces questions pourraient être traitées plus judicieusement par la Commission des finances. Elle s'en remet donc à sa sagacité.

Observation 6.1. Coûts
de la Police Nord vaudois

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

J'avoue personnellement être assez, je dirais même choquée par cette réponse de la Municipalité dans la mesure où on a droit à un copié collé de sa dernière réponse. Et le seul ajout qui est fait à la réponse que nous avons reçue en 2016, donc en 2016, en 2017, on a le même texte de la Municipalité, le seul ajout est « sur ce point, la Municipalité n'a pas de complément à apporter à sa réponse ».

Il a été demandé à la Municipalité une réflexion sur les coûts. Visiblement, cette réflexion n'a pas été menée, en tout cas, elle n'a pas amené à un rapport ou une réponse circonstanciée à la Commission de gestion et je trouve que cette manière de traiter les demandes de la Commission de gestion est relativement problématique et « qu'on se fout un peu de notre gueule ». Je vous remercie.

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole n'est plus demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté avec quelques abstentions.

Discussion sur
l'ensemble du préavis
Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR17.11PR est accepté avec quelques absents.

Le Président remercie la Commission de gestion pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission de gestion, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Les réponses complémentaires de la Municipalité aux observations 2015 maintenues en 2016 sont approuvées.

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2016.

8. **PRÉAVIS**
N° PR17.13PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 710'000.- POUR LE RENOUELEMENT DES POSTES DE TRAVAIL ET DU PARC D'IMPRESSION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE.

RAPPORTEUR : M. GIANCARLO VALCESCHINI

Composition de la
commission

Mmes et MM. les Conseillers Marie-Christine BERNEY, Mireille MATHYS, Jean-Claude DYENS, Didier FORESTIER, Jacques LEVAILLANT, Giancarlo VALCESCHINI et Roland VILLARD.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Giancarlo VALCESCHINI ne donne lecture que des conclusions du rapport.

<i>Discussion sur article 1</i>	<u>M. le Président Pascal GAFNER :</u>
Vote	La parole n'est pas demandée. L'article 1 est accepté avec quelques abstentions.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté avec quelques abstentions.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté avec quelques abstentions.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i> Vote	La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons. Le PR17.13PR est accepté avec quelques abstentions.
Décision du Conseil	<p>Le Président remercie la commission pour son travail.</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p>Article 1 : La Municipalité est autorisée à renouveler les postes de travail et le parc d'impression de l'administration communale ;</p> <p>Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 710'000.- lui est accordé à cet effet ;</p> <p>Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée aux comptes n° 2062080017 et n° 8062080017 « Renouvellement des postes informatiques 2017 » et amortie en 3 ans au plus.</p> <hr style="width: 40%; margin: 20px auto;"/>
9. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR17.15PR</u>	<p>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 3'680'000.- POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION-TRANSFORMATION DU BÂTIMENT SIS RUE DU FOUR 1. RAPPORTEUR DE MAJORITÉ : M. DANIEL COCHAND RAPPORTRICE DE MINORITÉ : MME AUDE BRIAND</p>
<i>Composition de la commission</i>	<p>Mmes et MM. les Conseillers Aude BRIAND, Véronique CZAKA (absente en 2ème séance), Anne GANDER, Mireille SCHOLDER, Daniel COCHAND, Jean-Claude DYENS et Brian OOSTERHOFF.</p>
	<p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports, M. Daniel COCHAND, donne lecture de précisions, du vœu et des conclusions du rapport de majorité et Mme Aude BRIAND ne donne lecture que des conclusions du rapport de minorité.</p>
	<u>M. le Conseiller Daniel COCHAND :</u>
	<p>Je tiens tout d'abord à remercier le Service URBAT qui a organisé pour la commission une visite sur les lieux, visite qui s'est révélée fort instructive et qui a joué un rôle important dans la décision</p>

de la commission.

Je remercie également les membres de la commission dont les débats ont été nourris ce qui a débouché sur deux rapports au travers desquels vous retrouvez l'intégralité des propos qui ont pu être tenus.

Je vous lis un vœu qui a été émis par la commission parce que si nous avons débouché sur deux rapports, un de majorité, un de minorité, il y a cependant eu unanimité à l'intérieur de la commission pour souhaiter qu'il y ait un débat au niveau du Conseil communal touchant au patrimoine immobilier de la ville d'Yverdon.

Le vœu est le suivant : la commission souhaite que la Municipalité renseigne le Conseil communal sur l'état du patrimoine immobilier de la ville. Il paraît nécessaire à la commission de savoir si des rénovations importantes sont à prévoir ces prochaines années au vu des investissements conséquents que la ville doit également entreprendre afin de ne pas mettre en difficulté les comptes communaux. Les membres de la commission ont débattu de la pertinence de rénover ou vendre des bâtiments faisant partie du patrimoine communal. Les avis divergent et il semble souhaitable à la commission qu'un débat soit mené à ce sujet au niveau du Conseil communal afin de définir une politique en matière de gestion du patrimoine immobilier de la ville.

Suivent les conclusions du rapport de majorité.

Merci pour votre attention.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Lecture des conclusions du rapport de minorité.

M. le Président Pascal GAFNER :

La majorité de la commission demande à ce Conseil d'accepter ce préavis tandis que la minorité de la commission demande de le refuser.

Discussion sur article 1

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je n'ai pas la même lecture que notre collègue, Mme la Conseillère Aude BRIAND au niveau de ce préavis.

Quelle est la valeur de ce bâtiment actuellement ? 500'000.-, 800'000.-, 1'000'000.-, valeur ECA ? Vous mettez cinq experts autour de la table, vous aurez cinq valeurs différentes, comme tout le monde le sait. Le seul chiffre qui est actuellement plus ou moins plausible si on veut bien, c'est le montant qui figure dans le patrimoine financier, qui a été communiqué par le boursier de CHF 219'803.- qui résulte du PR15.18PR qui a été accepté par ce Conseil, avec un amortissement. Le rendement locatif actuel, CHF 93'516.-, si je le compare à ces chiffres-là, il fait un rendement de 42,5%, rendement qui fait rêver beaucoup d'épargnants par les temps qui courent, mais qui est fort illusoire, comme tout le monde le sait, vu que tous les appartements sont vides, donc le rendement réel c'est uniquement le restaurant de la Grenette.

Maintenant, je crois que la commission est d'accord qu'il y a deux importants travaux là-dedans, c'est la structure du bâtiment, et là on peut regretter, tout comme le fait Mme BRIAND dans son rapport, que des travaux ne soient jamais intervenus dans les dernières décennies pour l'entretien de ce bâtiment. Et après, on a une augmentation du revenu locatif par la création d'appartements.

L'investissement de CHF 3'680'000.- qui nous est demandé ce soir fait avec l'endettement actuellement de notre patrimoine financier, un montant de CH 3'899'803.-. Si je mets ce chiffre en regard du revenu locatif supputé de CHF 151'800.- qui est annoncé par les Services, cela me fait un rendement de 3,89%. Vous me permettrez d'arrondir à 3,9%. Par les temps qui courent, ce

n'est pas un mauvais investissement pour notre Commune, de loin pas. Je pense qu'elle peut emprunter de l'argent à de bonnes conditions et derrière, elle place relativement bien.

Il est clair que l'amortissement en 10 ans est une chose assez surprenante pour un bâtiment, comme l'a relevé le rapporteur de la commission pour la majorité. Donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous invite à accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Vu les dépenses que nous avons devant avec une dette qui va effectivement beaucoup augmenter dans les années à venir, je ne suis pas certain que la commune d'Yverdon ait vocation à rester propriétaire immobilier de certain bâtiment qui finalement n'ont pas vraiment de sens du point de vue de la fonction ou de chose comme cela.

Et surtout, le problème qu'on a là-dedans, c'est que, comme on l'a vu lors des dépenses du Théâtre Bennon Besson, que bien sûr je ne suggérerais pas de vendre, on ne sait jamais vers quelles dépenses on va aller, on n'a pas d'inventaire vraiment, et d'un coup, on a des coûts de rénovation qui peuvent être très importants surtout quand c'est un établissement avec un restaurant et des cuisines. Je pense qu'il faut une vraie réflexion de savoir ce qui est pertinent de garder dans le patrimoine immobilier actuellement et donc c'est pour ça que je propose de refuser ce préavis maintenant.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Chers collègues, je souhaite rebondir sur les propos de M. JAQUIER qui peuvent être qualifié en l'état de demi-vision des choses puisque le chiffre exposé dans ses propos est le rendement brut de l'immeuble.

Il me semble toutefois que le bon sens doit tenir compte du rendement net afin d'avoir toutes les cartes en main et de savoir où l'on va et ainsi comprendre la réalité des choses. Je vous propose donc, pour une bonne compréhension, de parcourir avec vous l'ensemble du calcul qui me permet d'affirmer dans les conclusions de mon rapport que le rendement projeté est en dessous du 1% :

Valeur de l'immeuble, soit dans le cas présent, on retient le coût total de l'investissement	CHF 4'008'000.00
Etat locatif annuel projeté après travaux	CHF 151'800.00
Rendement brut (détail du calcul : état locatif projeté / valeur de l'immeuble)	3.79%
Charges d'exploitation, soit 20% de l'état locatif	CHF 30'360.00
Bénéfice avant intérêts et impôts (détail du calcul : état locatif projeté - charges d'exploitation)	CHF 121'440.00
Intérêts, y.c. amortissement (détail du calcul : 2.5% *CHF 4'008'000.--)	CHF 100'200.00
Bénéfice avant impôts (détail du calcul : bénéfice avant intérêts et impôts - intérêts et amortissement)	CHF 21'240.00
Rendement net avant impôts (détail du calcul : bénéfice avant impôts / valeur de l'immeuble)	0.53%

C'est ce chiffre-là qui figure dans mon rapport de minorité. Après ce petit exposé, je pense que l'unique question que ce Conseil doit se poser ce soir, est la suivante : est-ce vraiment le rôle

central de la Commune d'être acteur sur le plan immobilier sur ce type d'opération de rénovation ?

A mon avis, la réponse est négative, et c'est la raison principale pour laquelle j'ai rédigé ce rapport de minorité.

Vouloir nous faire croire qu'une vente serait peut-être étudiée ensuite de la rénovation, est de facto un mauvais calcul. En effet, à l'heure actuelle, nous savons que ce type d'objet est recherché par des investisseurs qui cherchent à placer des fonds dans ce type de rénovation ou une grande partie des frais peuvent être déductibles fiscalement. De plus, une fois que les baux seront signés et que l'état locatif sera ainsi gelé, il sera difficile de pouvoir prétendre à un meilleur rendement. En plus, on sait qu'un investisseur va automatiquement chercher un rendement qui soit acceptable. D'autre part, nous prenons un risque que la vision de la rénovation ne soit pas la même et cela limite ainsi l'attractivité de l'objet. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je vais tenter d'être succincte, mais je crois qu'il y a beaucoup à dire ce soir sur ce préavis et je crains que je sois un peu longue, mais vous m'excuserez, mais il y a beaucoup de points qui ont été abordés par la commission et les deux rapports.

J'aimerais tout d'abord moi aussi remercier la commission pour son investissement et le travail très fouillé qui a été accompli pour comprendre la nature des travaux importants qui vont être réalisés.

En visitant l'immeuble, la commission a pu se rendre compte de l'état déplorable de cet immeuble et des conditions très difficiles dans lesquels M. JEANNET et sa brigade nous concoctent une belle cuisine, de qualité et savoureuse. Je profite de le remercier pour la plus-value qu'il apporte au centre-ville tant avec sa cuisine qu'avec la tenue de son restaurant et celle de ses terrasses.

M. JEANNET est l'actuel gardien de ce qui a toujours été le café de l'Hôtel de ville, ce qui rend cet immeuble emblématique et lui octroie une valeur symbolique reconnue par la Municipalité.

Mais au-delà du symbole, ce bâtiment, forme un tout avec l'Hôtel de ville, il y est accolé avec un accès par le parking de l'Hôtel de ville, ce qui démontre que ces deux bâtiments sont indissociables. Toutes ces raisons font qu'il est douteux que la Municipalité envisage un jour de s'en séparer.

Du fait de la vétusté de cet immeuble et de sa position, les travaux à effectuer sont complexes. Il a fallu un appel d'offres et la rentrée des soumissions pour connaître le juste prix de la rénovation-transformation de l'immeuble, ce qui a permis d'adapter le plan des investissements en conséquence. Cette façon de faire est juste et c'est la leçon tirée du dossier du Théâtre Bennon Besson.

Mais le projet a également évolué depuis le moment où il a été conçu à l'époque et qu'il vous a été soumis, en ce sens que les architectes nous ont convaincu de créer un appartement supplémentaire et de transformer un appartement existant en duplex. Le travail et l'analyse des ingénieurs a également fait évoluer le projet s'agissant de sa stabilité en appréhendant la situation de façon différente.

Enfin, il a fallu du temps pour planifier les travaux avec le restaurateur afin que cela puisse se faire à une période la moins dommageable pour lui. Le planning des travaux a été organisé pour qu'il soit impacté le moins possible et que ce soit effectué le plus rapidement possible.

Dès lors, je peine à comprendre les reproches du rapport de minorité concernant ce point. Je pense qu'il est bien préférable de ramasser les travaux sur un court laps de temps pour que notre restaurateur puisse revenir dans les lieux le plus rapidement possible plutôt que de les traîner sur

plusieurs mois. Une convention a donc été passée avec M. JEANNET et sa société, réglant les aspects financiers de sa mise au repos forcée. Ces négociations étaient forcément indispensables pour connaître le coût de l'indemnisation et l'intégrer dans celui du coût total des rénovations-transformations. Nous ne l'aurions pas fait que vous l'auriez immédiatement soulevé et souligné et vous nous l'auriez reproché à très juste titre.

La convention signée stipule de surcroît qu'elle ne peut avoir d'effet que si le préavis est accepté ce soir. Dès lors, il est faux d'affirmer, comme le fait le rapport de minorité, que vous êtes mis devant le fait accompli. Vous pouvez, la Municipalité ne le souhaite naturellement pas et je pense que M. JEANNET non-plus, refuser ce préavis et la convention n'entrera pas en vigueur et les travaux ne se feront pas non-plus et la stabilité de l'immeuble restera ce qu'elle est, mauvaise.

Ainsi, comme vous avez pu le constater, le préavis qui vous est présenté est le fruit d'un gros travail effectué par les collaborateurs d'URBAT, les mandataires et M. JEANNET. Ce travail a pris du temps, le projet n'est pas simple à monter, mais il tient la route et je crois que nous avons essayé de penser à presque tout.

Le reproche du temps écoulé qui est également formulé dans le rapport de minorité est pour le moins incompréhensible. Je ne vois pas comment et pourquoi on peut reprocher à la Municipalité d'avoir trainé alors que celle-ci a pris le temps qu'il fallait pour préparer un bon projet qui n'avait pas une date d'échéance annoncée.

Enfin j'aimerais terminer ces explications sur le rendement de l'immeuble. Même si l'immeuble à valeur de symbole et est emblématique, il n'est pas interdit à la Municipalité d'examiner si elle peut en retirer un rendement. C'est bien ce qu'elle a fait du reste en l'occurrence et c'est la raison de sa décision de créer un appartement supplémentaire et d'en agrandir un autre, c'est-à-dire d'améliorer le rendement.

Vous l'avez vu ce soir, on peut prendre plusieurs hypothèses. Mme BRIAND, vous prends l'hypothèse évidemment la pire possible pour vous convaincre que cet immeuble n'aurait un rendement que de moins 1%. Si vous prenez, et je ne vais pas vous faire un cours pendant une demi-heure, toutes les autres valeurs possibles, et il y en a plusieurs. M. JAQUIER l'a relevé et a fait la bonne démonstration, il n'en a fait qu'une, mais il y en a plusieurs, quels que soit les calculs que vous faites, on reste toujours entre au pire 2,23% et au mieux 4% environ, 3,9%, mettons environ. Donc, on est largement au-dessus de ce qui est prétendu et on en retire un excellent rendement. Sachez que la Caisse de pension de l'Etat de Vaud, dont on parle beaucoup ces temps, elle a un rendement moyen de 3,2%. Donc, je pense que si la Municipalité arrive à retirer environ 3% du rendement de l'immeuble de la rue du Four, je pense qu'elle a fait un très très bon travail.

De surcroît, vous aurez remarqué que les appartements, si vous prenez le prix du m², ne sont pas particulièrement bon marché non plus.

J'en viens maintenant au vœu de la commission, vœu tout à fait légitime et je tente d'y répondre comme suit : si toutefois, il ne devait pas être entièrement satisfaisant ou si toutefois vous aimeriez plus de précisions, j'attendrais naturellement que vous me fassiez le retour pour que je puisse améliorer l'information que vous souhaiteriez.

Si je prends les différents points :

1. *Comment l'état du patrimoine est-il traité par le service de l'Urbanisme et des Bâtiments ?*

Le patrimoine géré par notre service est divisé en différentes catégories :

- Le patrimoine scolaire ;
- Le patrimoine financier et HLM (bâtiments locatifs)
- Le patrimoine administratif et culturel

Année après année, le budget est élaboré afin d'effectuer des travaux de maintenance sur la base d'une enveloppe qui sert autant à financer les travaux d'entretien que les travaux d'adaptation, transformations, en fonction des besoins des utilisateurs. Pour l'établissement du budget, les responsables d'immeubles respectifs préparent la planification des travaux à effectuer l'année suivante ou à reporter sur une année ultérieure si l'urgence n'est pas avérée, ou si l'enveloppe budgétaire octroyée ne permet pas d'absorber les travaux envisagés. Les travaux sont identifiés par le responsable d'immeubles mais également par les concierges ou la gérance communale au gré des visites des locaux.

Pour les cas nécessitant des travaux importants, des propositions sont faites en parallèle pour les inscrire au plan des investissements et non pas dans le budget annuel.

Le service a un formulaire (qui est ici), un formulaire d'évaluation visuel de l'immeuble qui est très détaillé et qu'on peut vous remettre si vous le souhaitez. Ce formulaire est utilisé par la filière Bâtiment pour effectuer les visites d'ouvrages et donc répertorier tous ce qu'il y aurait à faire.

2. Existe-t-il un inventaire des travaux de rénovation ?

Le plan des investissements est la base de travail du service de l'Urbanisme et des Bâtiments dans lequel figurent tous les travaux hors budget annuel. Le tableau que l'on m'a remis et que je vous montre ici qui est un planning, ce tableau est un extrait des lignes du plan des investissements où l'on précise à court terme la planification (les phases projet et réalisation).

Du point de vue de l'inventaire, URBAT a une liste du parc immobilier qui permet d'avoir la vision d'ensemble de tous les ouvrages propriété de la Commune. Cet inventaire est évolutif avec les informations qu'il collecte au fur et à mesure pour avoir une vision la plus exhaustive possible de chaque ouvrage.

3. Comment cela est-il traité d'année en année ?

D'année en année, c'est la procédure d'établissement du budget annuel qui rythme les travaux d'entretien. Ceci avec les propositions de modification, adaptations du plan des investissements et le budget annuel.

4. Pour le futur, c'est-à-dire 2018-2019 ?

Avec l'aide de l'office informatique, une étude est en cours, c'est donc un stade pour l'instant de projet, afin d'équiper le service URBAT d'un outil de gestion et planification immobilière, ainsi qu'un nouveau logiciel de gérance plus performant. Un montant est prévu à cet effet au plan des investissements de 2018, et un rapport sera prochainement soumis à la Municipalité.

Voilà, on peut effectivement toujours améliorer les choses, mais comme vous le voyez, il y a toute une stratégie mise en place par le service, certes, si cela appelle de votre part des suggestions, elles sont évidemment les bienvenues ce soir ou une autre fois. Elles sont bien entendu les bienvenues sans aucun problème.

Voilà ce que je voulais vous dire de ce préavis pour vous convaincre qu'il a été construit le plus en détail possible et le mieux possible et je vous enjoins à accepter ce préavis et à nous laisser aller de l'avant avec les travaux qui doivent commencer, parce que ceux-ci sont impératifs pour la stabilité du bâtiment mais ils sont aussi impératifs pour notre restaurateur qui travaille dans des conditions épouvantables et qui a un droit à avoir des conditions, lui et du reste, ses collaborateurs, meilleures que celles-là. Merci donc d'accepter ce préavis ce soir.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, nous avons assisté à une demi-passe d'arme sur des chiffres. Demi, pourquoi, parce que dans un premier temps, nous avons eu des chiffres présentés, démontrés et tout cela avec un calcul clair. De l'autre côté, on s'est contenté de dire que c'était faux, que c'était des hypothèses sur des scénarios sans nous présenter des chiffres ou comme ça. C'est comme si je vous

affiche, voilà, j'ai la preuve que tout cela est faux, vous avez vu, ok, voilà. Personne n'a pu lire, on voit un tableau comme ça.

Donc, en l'occurrence, s'il y a d'autres chiffres, s'il y a matière à débattre sur des chiffres, s'il y a des choses qui sont basées sur des scénarios avec des hypothèses basses ou autre, il faudrait au moins qu'on nous les présente, il faudrait au moins que ce Conseil puisse avoir les éléments sur quoi discuter. Donc, si on n'a pas de chiffres clairs, je ne comprends pas comment on pourrait trancher ce soir sur ce préavis. Je vois seul un report possible de la discussion pour pouvoir vraiment juger sur pièces des éléments et de la matière à discuter. Voilà. Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

M. Ruben RAMCHURN a certainement raison sur le fait qu'on pourrait débattre sur des chiffres, mais on ne va pas débattre sur des chiffres, on vous propose de ne pas débattre sur des calculs de rentabilité. On voit qu'on peut avoir des approches différentes, mais je pense que le raisonnement devrait être autrement.

Mme la Municipale a expliqué que ce bâtiment fait partie d'une composante historique, d'un bâtiment historique d'un tout, et ce tout est à notre avis indissociable. Cela veut dire aussi qu'à Yverdon, si on veut chercher de l'argent, et on est les premiers à essayer de trouver des solutions et de vous les présenter, on a déjà fait cet exercice et on y réfléchit encore, d'ailleurs, cela fera l'objet certainement d'autres débats, il faut aussi se dire qu'à Yverdon, tout n'est pas à vendre. Et ce bâtiment-là, on considère qu'il n'est pas à vendre.

Ce bâtiment-là fait partie de notre histoire, fait partie d'une composante avec l'Hôtel de ville et au-delà de la rentabilité, nous devons offrir des conditions de travail à notre restaurateur que l'on a envie de soutenir, qui fait un boulot remarquable, qui a un restaurant important sur le centre-ville, et en même temps faire ce qu'on doit faire quand on est propriétaire foncier, c'est à dire entretenir les bâtiments.

Donc, ce n'est pas une bataille de chiffres sur la rentabilité, ce n'est pas un calcul Excel, c'est simplement que ce bâtiment doit rester dans le patrimoine de la Commune et on vous invite dans ce cas-là, Mesdames et Messieurs, à soutenir le préavis de la Municipalité.

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole n'est plus demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à une certaine majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 3

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

J'interviens sur ce point. Je m'empresse de dire que j'adhère à cent pour cent sur la rénovation de la rue du Four 1, qui est vraiment un bâtiment important pour notre Commune.

Cependant, lorsque j'ai lu l'article 3 et le préavis qui parlait d'amortir ces travaux en 10 ans, je dois dire que j'ai cru d'abord à une faute de frappe, parce que, je ne sais pas si vous avez déjà vu ça, mais on n'a jamais amortie un montant pareil en 10 ans. Je ne parle pas d'informatique, comme tout à l'heure, où on peut amortir en 3 ans.

Alors, je m'étonne un peu de ce chiffre et j'ai fait quelques calculs, ce ne sont pas des calculs de rendement, rassurez-vous. Simplement, on voit que cet amortissement va nous coûter CHF 368'000.- par année. Cet amortissement il va être payé par quoi, par le budget communal si

j'ai bien compris, c'est le budget communal qui va supporter cet amortissement.

Donc, on aurait, si on reprend toujours les tableaux, un revenu annuel locatif de CHF 151'000.-, des charges annuels de CHF 472'000.-, donc un delta de CHF 321'000.- à charge de la Commune, finalement. Et si on portait cet amortissement à 30 ans, ce qui me semble être un chiffre tout à fait adéquat par rapport au montant engagé, on baisserait l'amortissement à CHF 121'000.- par année et on aurait un delta d'environ CHF 75'000.- par année.

Alors, je ne sais pas ce qui a dicté le choix de la Municipalité, d'ailleurs, le collègue JAQUIER tout à l'heure s'est un peu étonné aussi de cet amortissement si court, sur 10 ans. Je me dis qu'on a tellement de difficulté à boucler le budget, à faire des économies, pourquoi charger notre budget d'un montant qui me semble important, même si ce n'est que CHF 368'000.- par année. Avec ces montants-là, on peut faire d'autre chose.

Donc, je proposerais un amendement à cet article 3 qui serait d'amortir ces travaux sur 30 ans. Ça me semble tout à fait logique. J'ai repéré dans la salle quelques propriétaires d'immeubles de rendement et j'imagine mal que ces personnes accepteraient d'amortir aussi rapidement, de « perdre » quelque part comme CHF 321'000.- par année pour un immeuble, qui finalement avec 6 appartements et un commerce, coûterait beaucoup trop cher.

Donc, je propose que cet argent, ces sommes importantes investies sur 10 ans, soient ramenées de manière à ce que nos budgets soient moins péjorés ces 10 prochains années. Je maintiens l'amendement qui serait ... je n'ai pas besoin de le dicter, vous changer le chiffre ? Normalement je dois dicter l'amendement, mais je crois qu'il est vite dicté. Ce serait de remplacer 10 ans par 30 ans.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement au sens de l'article 84 de notre règlement qui stipule :

Article 3 La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte
amendé : n° 30.335700.17 « Rénovation bâtiment Rue du Four 1 » et amortie en ~~10~~
30 ans au plus.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'ai la réponse, puisque le chef des Finances vient de me l'envoyer. Je vais vous la lire. Vous constaterez que les chefs de services nous suivent ! Car il s'agit d'une rénovation et non d'une construction. Le taux légal est de 10 ans pour une rénovation et de 30 ans pour une construction. Voilà Mesdames et Messieurs.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Sans vouloir insister lourdement, j'ai quand même suivi les travaux de ce Conseil, même avant d'être Conseiller, pendant des décennies et il y a eu fréquemment des amortissements même pour des rénovations, surtout des rénovations importantes comme cela, qui étaient supérieurs à 10 ans.

Je comprends bien le souci de notre trésorier en chef de la Commune qui veut absolument réduire la dette le plus rapidement possible, mais disons, que c'est au prix de sacrifices pour le budget encore une fois. Cet amortissement, il devra être supporté par le budget et c'est surtout cela qui me dérange.

*Discussion sur
proposition
d'amendement*

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

La Commission des finances s'est penchée sur les deux aspects de ce bâtiment, d'une part le rendement et a reconnu qu'on pouvait discuter, avoir des chiffres différents, mais que dans tous les cas, il s'agissait d'un investissement dans la remise en état d'un patrimoine communal, donc la démarche est différente.

Au sujet de l'amortissement en 10 ans, en fait, on peut soit laisser la dette à nos successeurs de ce Conseil pour les 30 ans à venir, soit essayer de travailler un peu plus rapidement et clarifier des chiffres et ne pas avoir, finalement, des amortissements qui durent pendant une trentaine d'années et qui ne fait, en fait, que remettre « la patate chaude » à nos successeurs.

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole n'est plus demandée.

Vote sur proposition d'amendement

La prise en considération de l'amendement à l'article 3 est refusée à une large majorité.

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole n'est plus demandée.

Vote sur article 3

L'article 3 tel que présenté par la Municipalité est accepté à une large majorité.

***Discussion sur l'ensemble du préavis
Vote***

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR17.15PR est accepté à une large majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu les rapports de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser des travaux de transformation-rénovation de l'immeuble sis rue du Four 1.

Article 2 : Un crédit de CHF 3'680'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.335700.17 « Rénovation bâtiment Rue du Four 1 » et amortie en 10 ans au plus.

**10. PRÉAVIS
N° PR17.16PR**

CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2018.

RAPPORTEUR : M. PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Pierre HUNKELER donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je lirais les derniers paragraphes du rapport de la Commission des finances ainsi que les conclusions.

La Commission soutient donc le maintien du taux d'imposition à son niveau actuel, tout en constatant que, dans ces conditions, l'augmentation de la dette va se poursuivre en s'accélégrant et qu'il serait très difficile de maintenir le taux d'autofinancement à un niveau correct.

Les investissements d'ores et déjà décidés par le Conseil, en particulier, là il y a une erreur, les 82 62 millions pour le collège des Rives, merci au collègue qui m'a signalé les 20 millions de différence, il me semble que plus les chiffres sont gros, moins ils attirent l'attention, donc veuillez corriger le rapport de la Commission des finances, il s'agit bien de 62 millions pour le collège des Rives et les 32 millions, là je ne me suis pas trompé, les 32 millions pour la route de contournement vont peser à long terme sur les finances communales. L'augmentation des recettes ne suit de loin pas les besoins en amortissements et en nouveaux investissements. En parallèle, l'arrivée de nouveaux habitants augmente inévitablement les besoins en services nécessaires.

Dans ces conditions, il est important que le Conseil communal soit pleinement conscient de la situation délicate des finances communales et qu'il examine de façon particulièrement critique les nouveaux projets.

La Commission des finances demande à la Municipalité de poursuivre activement ses efforts en matière de stabilisation des dépenses de fonctionnement, de rigueur dans les propositions de nouveaux investissements et de recherche active de possibilités d'augmentation des revenus.

Suivent les conclusions.

M. le Président Pascal GAFNER :

Je vous prie de vous munir du projet d'arrêté d'imposition 2018 annexé au préavis. Je vais vous citer les articles et pour le premier, ses alinéas.

J'ouvre la discussion sur l'arrêté d'imposition et vous prie de vous manifester à l'énoncé de l'article ou de l'alinéa à propos duquel vous désirez intervenir.

Enumération des articles et alinéas.

La parole n'ayant pas été demandée, nous revenons à la discussion sur l'article 1 du préavis.

La discussion est ouverte sur cet article.

Discussion sur article 1

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Le préavis municipal tel qu'il nous a été présenté il y a quelque temps, dresse plusieurs constats. Constats quelque peu inquiétants qui auraient pu laisser présager une autre conclusion, une conclusion différente quant au maintien du taux d'imposition.

La Municipalité a fait le choix en toute connaissance de cause de nous proposer ce soir un taux d'imposition inchangé.

La majorité du groupe des Verts suivra le préavis de la Municipalité tel qu'il nous est présenté ainsi que sa Commission des finances qui a fait ce travail d'analyse.

Nous serons toutefois extrêmement vigilants à l'avenir sur les futurs investissements qui nous attendent, tant il est vrai que nous ne pourrions continuer sous ce régime-là sans amener la Commune dans une impasse financière.

Nous espérons encore que la Municipalité sera conséquente, et à l'avenir, ne mettra pas ce Conseil dans une position à devoir jouer le Père fouettard alors qu'elle, elle continuera à jouer au Père Noël. La majorité du groupe des Verts soutiendra ce préavis avec ce souci de vigilance à l'avenir.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Le groupe socialiste votera contre cet arrêté d'imposition 2018 qui nous est proposé par la Municipalité.

Ce n'est pas par goût de l'opposition mais bien, comme le relève la Commission des finances, par manque de vision d'ensemble de ce projet, lequel ne prend pas la peine d'analyser en parallèle les conséquences de l'introduction de la future taxe sur les déchets et le taux d'imposition.

Plusieurs questions se posent :

- La Municipalité ne veut pas d'augmentation d'impôts dans l'immédiat, mais évalue tout de même l'incidence de la taxe à 3 points d'impôts. S'agit-il d'une augmentation d'impôts déguisée dont les conséquences financières seraient inégalitaires entre les contribuables modestes et les plus aisés ?
- Comment la Municipalité entend-t-elle percevoir une taxe qui n'a pas encore été votée par notre Conseil ?
- A supposer que nous acceptons cette taxe dans quelques mois, elle ne pourra, à l'évidence, pas être perçue avant le 1^{er} trimestre, voire le 1^{er} semestre 2018. Est-ce que la Municipalité a tenu compte de ce calendrier dans son budget ?
- Toujours dans la politique-fiction : quel serait le produit net de la taxe après déduction des compensations sociales et/ou environnementales qui devront être accordées pour en atténuer les effets ?

Taxes, impôts...peu importe finalement ! C'est bien de fiscalité qu'il s'agit et, pour notre groupe socialiste, la population yverdonnoise a le droit de connaître les conséquences de cette inéluctable nécessité d'augmenter les recettes communales.

Vous comprendrez donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que nous ne pouvons, en citoyens responsables que nous sommes, voter cet arrêté les yeux fermés. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à refuser cet arrêté d'imposition 2018.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais essayer d'expliquer aux Conseillers l'ensemble du raisonnement de la Municipalité et je souhaite que le groupe socialiste revienne sur sa décision, puisque peut-être qu'on va amener des réponses qui vont éclairer ce Conseil.

On le sait tous, on est face à des années difficiles et, évidemment, ça serait assez tentant d'augmenter le taux d'imposition. Mais de combien ?

Si on regarde pour 2018, on va avoir des investissements identifiés au plan des investissements pour 82 millions, sauf erreur, un autofinancement de 25 millions, bon an mal an, il va nous manquer 50-60 millions. Où va-t-on prendre ces millions ? Alors, on en a tenu compte dans le cas du plafond d'endettement et de l'échelonnement qu'on doit faire pour la maîtrise de la dette sur les 5 à 10 prochaines années. On a de gros investissements : on a le collège, on a des plans de quartiers, on a des travaux qu'on veut faire aussi dans les énergies renouvelables, on a beaucoup d'investissements. Je ne vais pas vous les commenter ici. Mais, si on devait compenser par l'impôt, le manco qu'on va avoir entre l'autofinancement et les investissements qu'on a à faire, diviser 50 millions par 700 ou 800 milles francs le point d'impôt, vous imaginez

ce qu'on devrait faire comme saut !

Donc, on voit que ce n'est pas LA solution. C'est peut-être un bout de la solution, mais ce n'est pas LA solution et la Municipalité vous demande d'avoir un peu de patience, c'est-à-dire, l'année à venir, pour voir si on arrive à trouver des solutions, si on arrive à se désengager dans certain domaine. On l'a vu avant que tout n'est pas à vendre, je le disais, donc, il y a peut-être d'autres endroits où on va peut-être pouvoir retrouver de l'argent et du partenariat aussi qui va peut-être nous permettre de diminuer les investissements à venir.

Je vais commencer par un bout. Pour ce qui est de la taxe, vous posez des questions et dans le fond, la gestion des déchets pour cette année nous rapportait pour la taxe au sac 1,2 millions, une couverture de 33%. Nous sommes donc dans l'illégalité puisque nous devons avoir le 100% de la couverture et c'est pour cela que nous l'avons mis sous cette forme, au niveau du budget 2018, qu'on va discuter en décembre de cette année.

Globalement, on va donc passer à 2,4 millions. 2,4 millions par rapport à 1,2 millions, c'est évidemment 1,2 millions qui sont financés maintenant par l'impôt, mais nous avons mis aussi un paquet de CHF 500'000.- à disposition pour des mesures d'accompagnement. On peut imaginer que les jeunes en formation, que les gens à revenu modeste devront être accompagnés. Ça ne veut pas dire qu'on va supprimer la taxe qui va se situer au environ de CHF 100.- à 110.- par personne, puisque la taxe doit être perçue, mais ça veut dire qu'il va y avoir des compensations qui seront données d'une façon ou d'une autre pour un montant programmé par la Municipalité de l'ordre de CHF 500'000.-. Et le préavis en question va passer devant une commission de ce Conseil qui devrait se situer en novembre de cette année, donc, avant la discussion sur le budget.

J'aimerais positionner la situation de la ville sur la valeur contributive fiscale que nous avons. Nous avons donc des revenus fiscaux qui sont faibles, parce que les revenus fiscaux identifiés sur Yverdon, eh bien, sont simplement faibles, Mesdames et Messieurs. Nous sommes en bataille constante pour la dernière place avec Renens. Si la moyenne cantonale est de 46 points d'impôt, 46,74, Renens et Yverdon oscille entre 26 et 27 de la valeur du point d'impôt. Si je prends Lausanne, elle est à 44, on dit souvent que Lausanne est en difficultés financières, mais enfin, du point de vue valeur point d'impôt, elle est plutôt bien lotie. Donc, nous avons des gens qui ont de faible revenu sur Yverdon.

A quoi correspondent ces chiffres ? Ça correspond à environ pour une famille de quatre personnes, à CHF 110.- le point d'impôt. L'augmentation du point d'impôt correspond à CHF 110.-. Vous constaterez que nous ne sommes pas loin des CHF 100.- à 110.- que je disais tout à l'heure. Ça veut dire aussi que, dans le contexte actuel, avec les augmentations régulières que les ménages doivent subir, que ça soit les assurances maladie et autres, la Municipalité a considéré qu'il ne fallait pas « charger le bateau ». Et donc, si l'année prochaine on est dans l'obligation de passer à cette taxe qui va être, je le répète au environ de CHF 100.- à 110.- par personne, au-delà de 18 ans, les entreprises comprises aussi, eh bien, cela veut dire qu'on a considéré qu'on ne pouvait pas mettre des multiples de CHF 100.- par augmentation de tranche d'impôts pour des familles de quatre personnes, parce qu'on va les faire implorer.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, on pense qu'il faut y aller de façon raisonnable. Mais vous avez raison, M. le Conseiller, vous avez raison, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la situation de la ville d'Yverdon du point de vue financière nous inquiète. On a à faire face à de grands projets. On devra bien trouver des moyens de les financer et il appartient à la Municipalité de vous faire des propositions pour revenir avec des rentrées autres qu'une augmentation d'impôt. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, on vous demande d'y aller par étapes et donc d'être sage avec le point d'impôt et de ne pas le modifier cette année encore. Merci.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je remercie Monsieur le Syndic pour ces précisions. Il est vrai que nous avons de nombreux investissements qui nous attendent ces prochaines années. Nous avons aussi de nombreux

projets de développement urbains qui nous attendent avec des frais qui vont les accompagner. La Municipalité explique dans son exposé des motifs, qu'elle n'envisage pas d'augmenter le taux d'imposition, que par contre, elle envisage de travailler sur différentes taxes. Différents types de taxes sont évoqués, la taxe des déchets notamment, mais il y a une taxe qui n'apparaît pas, qui n'a jamais été communiquée, un outil qui existe pourtant, c'est la taxe relative au financement d'équipements communautaires.

Alors qu'est-ce l'équipement communautaire ? L'équipement communautaire c'est ce qu'on entend par écoles, garderies, transports, transports publics, places publiques, installations sportives et c'est une taxe qui peut être prélevée lorsqu'un propriétaire, grâce à une mesure d'aménagement, voit son terrain, son bienfonds prendre une certaine valeur. On peut imaginer par exemple, un terrain agricole qui aujourd'hui vaut à peu près CHF 4.- le m² qui deviendrait une zone à bâtir qui peut atteindre CHF 600.- voir CHF 800.- le m² ce qui peut représenter une plus-value relativement importante pour une parcelle de dix mille m², par exemple, qui peut aller jusqu'à 6 ou 8 millions, ce qui représente quelque chose de relativement conséquent.

Et cette taxe qui existe suite à une modification de la Loi sur les impôts communaux, modification qui avait d'ailleurs été demandé par un député PLR, Jacques HALDI, spécialiste en matière d'aménagement du territoire et avocat spécialiste en aménagement du territoire, qui vient d'ailleurs souvent soutenir et conseiller les communes en la matière, donc cette taxe peut être mise en œuvre dans les différentes communes pour financer les différents projets d'intérêts publiques. Il y a d'ailleurs un certain nombre de communes qui ont déjà introduit cette taxe. Alors, bien entendu des communes comme Lausanne Vevey, Nyon, la plupart des grandes villes ont déjà introduit cette taxe, mais il y a aussi des plus petites communes comme Chavornay, Orbe, ou Moudon, voir Payerne qui est une ville un peu plus conséquente certes, mais toutes ces villes ont déjà introduit cette taxe, ont un règlement et prélèvent un certain montant par m² à chaque fois qu'une mesure d'aménagement permet à un propriétaire de générer une plus-value importante.

Donc, il semblerait intéressant que la Municipalité creuse cette piste et j'aimerais savoir si la Municipalité y a déjà songé ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Cela fait partie des discussions de travail, ce n'est pas une discussion qui a été rapportée en Municipalité, mais un petit peu dans le même esprit que les explications que je donnais tout à l'heure, la Municipalité bien sûr va devoir trouver des fonds, des moyens. C'est une des possibilités qui existent, vous avez raison, cette taxe sur les équipements communautaires, mais il faut faire aussi attention et il y a peut-être une autre piste. Puisque vous me posez la question, on en débat et je vous explique un petit peu ce qu'il y a dans l'air.

Vous le savez d'ailleurs en tant que député, il y a aussi la taxe sur la plus-value foncière qui va arriver, qui va être entre 20 et 30%, un débat à venir au Grand Conseil. Alors, 20 à 30% sur la plus-value foncière, dont un terrain qui va passer, dans le cas comme l'a dit M. le Conseiller communal, qui passerait de zone agricole en zone constructible, pour autant que cela soit encore possible dans la situation actuelle, mais c'est un autre débat, 20 à 30% disais-je si on rajoute encore une taxe pure sur les équipements communautaires, les chiffres qui nous ont été sortis, situent à peu près une valeur au environ de CHF 150.- par m². Donc, ça commence à charger beaucoup et je vous rappelle que celui qui va payer in fine, c'est celui qui est en bout de course, c'est-à-dire, soit le locataire, soit l'heureux futur propriétaire de l'appartement du projet qui va se développer.

Pour dire qu'on essaye d'y réfléchir, une des autres pistes à laquelle on essaye de discuter avec certains promoteurs immobiliers dans les plans de quartiers, c'est de dire, de mettre dans les règlements de plans de quartier des participations ou l'obligation de créer, par exemple des crèches, par exemple de créer une école. Quand je dis une école, ce n'est pas une école comme aux Rives du Lac, on s'entend, c'est une école enfantine. Donc des équipements collectifs et on peut, par voie réglementaire, dans un règlement sur un plan de quartier, dire que cela fait partie

des équipements et c'est une façon aussi de soulager les deniers communaux.

Donc, ces éléments sont à l'étude, M. le Conseiller, et je vous propose que quand les études seront suffisamment développées, qu'on puisse en reparler. Je vous remercie.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Merci Monsieur le Syndic pour ces précisions. Je me réjouis de voir les conclusions de ces différentes réflexions. Vous avez raison, il y a deux éléments à prendre en compte. Il y a d'abord le conflit potentiel avec la taxe sur la plus-value foncière et les débats qui vont s'en suivre au niveau du Grand Conseil. Il faudra éviter que cette taxe ou le cumul de ces taxes deviennent confiscatoires pour des propriétaires, vous avez parfaitement raison et c'est un débat qui va animer le Grand Conseil cet automne. Et deuxième élément, il y a aussi la voie contractuelle souvent, qui est souvent la voie la plus souhaitable lorsqu'il est possible de s'entendre avec les propriétaires concernés pour financer des objets spécifiques.

Mais moi, je me suis quand même prêté à un petit exercice et je demanderai au secrétariat le tableau qui est le fruit de l'exercice auquel je me suis prêté. Je me suis quand même demandé ce que pourrait représenter l'application de cette taxe sur la ville d'Yverdon en prenant les différents projets connus, qu'on peut trouver sur le site d'AggloY et en utilisant différents taux moyens qu'on observe dans différentes communes. Alors, les taux sont extrêmement variables, Monsieur le Syndic a évoqué le chiffre de 150.-/m², ça tombe bien, c'est le chiffre que j'ai pris dans mon exemple. La commune de Vevey va jusqu'à 200.-/m², 195.-/m², je crois. D'autres communes comme Moudon ou Avanches ont un prix de 80.-/m², certaines communes se situent effectivement dans les 150.-/m² et c'est le cas de la plupart des communes que j'ai rencontré.

Taxe relative au financement de l'équipement communautaire (écoles, transports, garderies, installations sportives, ...)

*Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
5 octobre 2017*

Logements : Nombre d'habitants * 50 m² * 150 frs = montant prélevé

Activités : Nombre d'emplois * 50 m² * 35 frs = montant prélevé

PROJET	Habitants	Emplois	Montant
Gare-Lac	3800	1200	30,6 mios
Coteau-est	1200	300	9,525 mios
Roseyres	900	?	6,75 mios
Les Parties	630	280	5,18 mios
Clendy	300	?	2,25 millions
TOTAL			54'305'000 frs

Voilà. Je me suis prêté à cet exercice. Je ne veux pas trop entrer dans les détails techniques, il y a plusieurs façons de calculer ces éléments, mais là, je suis partie du nombre d'habitants et du nombre d'emplois, puisque on peut taxer à la fois des surfaces destinées au logement et des surfaces destinées aux activités.

Pour le logement, je pars du nombre d'habitants, je multiplie par 50 m² car selon le plan directeur cantonal, un habitant en moyenne dans le canton de Vaud a besoin de « 50 m² pour vivre », c'est la moyenne cantonale qui nous le démonte et multiplié par les CHF 150.- qui ont été évoqués tout à l'heure, qui représente une moyenne observable dans le canton.

Pour les activités, le taux est plus réduit, bien entendu pour avoir un tarif incitatif et pour attirer de nouvelles entreprises. Alors si on prend les différents projets, on peut en rajouter d'autres, on aurait pu imaginer que, un jour on développera quelque chose dans le quartier du Midi, par exemple, ou dans d'autres secteurs dans la ville, mais j'ai pris les projets qui figurent sur le site

d'AggloY avec le nombre d'habitants estimé. Il y a que pour Clendy où là, j'ai dû estimer le nombre d'habitants moi-même, à partir de la surface, à partir d'un indice de densité de 1, et à chaque fois, j'ai appliqué ce calcul.

Au final, on se rend compte quand même qu'il y a un potentiel assez intéressant qui mériterait d'être approfondi. C'est pour ça, que je me réjouis d'entendre la Municipalité réfléchir à la question et je l'encourage à aller dans ce sens. On voit qu'avec un exemple relativement raisonnable, on arrive à des gains de CHF 54'305'000.- ce qui n'est pas rien. Et si je prends un exemple, puisqu'on parlait d'impôt potentiellement confiscatoire, si je prends l'exemple de Roseyres, c'est 4 hectares en zone agricole aujourd'hui qui passerait en zone à bâtir. Si on estime que la zone à bâtir dans le secteur se vendra à 700.-/m² ce qui est probablement sous-estimé, on arrive à quelque chose de l'ordre de 7 millions par 10'000 m², donc sur 4 hectares, cela revient à 28 millions de plus-value. Donc, 28 millions de plus-value pour un propriétaire, on viendrait lui prendre CHF 6 millions pour financer des équipements communautaires.

Donc, voilà ces deux chiffres, 28 millions. Un propriétaire, grâce à une mesure d'aménagement, se voit bénéficier tout d'un coup générer une plus-value de 28 millions, on viendrait avec un prélèvement de 6 millions, ce qui nous permettrait de financer des garderies, des écoles, et des routes, par exemple. Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Alors, si on peut remercier M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS, d'avoir fait un calcul qui permet d'ouvrir le débat, il faut faire attention avec les jonglages des millions quand même, parce que, évidemment que quelqu'un qui gagne 30 millions, si vous lui dites, je vous donne 30 millions et puis vous m'en donnez 6, je pense qu'il y en a beaucoup qui seront client dans la salle d'accepter ce deal, mais enfin, il n'est pas tout à fait comme ça. Puisqu'évidemment qu'il y a des frais d'équipements, des autres frais qui viennent se rajouter et je rappelle, et vous l'avez dit aussi, la taxe sur la plus-value foncière qui est de 20%.

Il faut faire attention et M. le Conseiller l'a dit aussi, à l'élément confiscatoire, c'est pour cela qu'il faut qu'on trouve un juste équilibre qui fasse en sorte que les investisseurs continuent à avoir envie d'investir sur Yverdon et qu'ils ne partent en courant et qu'on puisse continuer à faire tourner la boutique yverdonnoise. Puisque on parle d'imposition, donc on cherche à avoir des nouveaux habitants. Il faut que ces nouveaux habitants puissent venir habiter dans des conditions tout à fait acceptables et qu'on leur fasse aussi envie et pas qu'on leur fasse peur.

Donc, c'est un doux équilibre qu'il faut faire et il ne faut pas avoir cette lecture en disant, chouette, on va pouvoir trouver 54 millions. Ça ne va pas être aussi simple que cela, d'autant plus que vous avez pris vos renseignements sur l'AggloY et les dernières discussions qu'on a avec le SDT (Service du développement territorial) nous font voir plutôt un horizon noir, pas en relation avec les débats qu'on va avoir pour la 4^e adaptation du plan cantonal, mais simplement pour les quotas qui nous sont à disposition.

Alors, on dévie, mais bon, tant qu'on y est, les quotas qu'on a à disposition, on a environ 11'000 habitants potentielles jusqu'en 2030 et ça fait partie un peu du tableau de M. le Conseiller. Seulement le problème, c'est qu'on va devoir résoudre quelque chose d'extrêmement important. Je ne sais pas comment on va le résoudre, c'est les réserves identifiées par le SDT qui viennent en diminution des quotas en question. Ce qui fait que, globalement pour l'AggloY, ça ne serait plus 10'890 tel qu'on l'a vu maintenant que le plafond était remonté des années 2014 à 2015, ce n'est plus ce chiffre-là, mais c'est plus que 2'400 pour toute l'agglomération. Donc ça veut dire que si on ne peut plus construire, parce qu'on devrait faire valoir les réserves à bâtir et on devrait inciter les gens qui ont des réserves à construire, eh bien, on va se retrouver en extrême difficulté, cela veut dire que tous les projets qu'on a, les grands projets qu'on a, Coteau etc., on ne pourra peut-être pas les réaliser.

Donc, il n'y a pas seulement un problème de millions, on est conscient, on va prendre votre tableau, on va le garder, on va l'activer dans nos débats, mais, Mesdames et Messieurs, ne

prenez pas ce tableau, je suis sûr que ce n'est pas ce que vous vouliez faire, mais pour vous dire, pour de l'argent facile à gagner, parce qu'il y a pas mal de composantes qu'on doit avoir et ça ne sera pas aussi simple que cela.

Donc on doit trouver le moyen d'être attractif, on doit trouver le moyen de faire en sorte que nos plans de quartiers avancent et on doit donner des moyens et envie aux gens qui investissent de ne pas avoir ce sentiment d'être confiscatoire, et qu'il prennent tous les risques, eux, les investissements et l'inertie de lancer des projets, pour se retrouver après devant une imposition monstrueuse.

Donc, il y a un juste équilibre, mais je vous garantis, M. le Conseiller, qu'on va faire les efforts de réflexion sur l'ensemble des sujets que vous avez évoqués ce soir. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je voudrais revenir sur le beau tableau qui nous a été présenté par M. Vassilis VENIZELOS. Il faut quand même faire remarquer que ce genre de taxe qui est sur les surfaces et les transformations, ça se retrouve sur les loyers après. Donc, cela fait d'une part augmenter les loyers.

Typiquement, le bon exemple, on le voit, c'est effectivement des villes de gauche qui ont plutôt cela, où la commune essaye d'être propriétaire du logement et de gérer le logement tant qu'elle le peut, ce qui fait, qu'en fait, c'est finalement une taxe sur la propriété privée puisque la commune est propriétaire, elle n'a pas à payer, sauf si elle se verse elle-même la taxe.

C'est disons, un agenda qui a une certaine logique quand cela vient de la gauche. Quand cela vient de la droite, c'est un peu différent, si on croit que la commune n'a pas forcément vocation à contrôler tous les biens immobiliers et à loger elle-même les gens. Voilà. C'est juste ce que je voulais préciser. Merci.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Une des priorités de notre groupe politique est de se battre pour des finances communales saines et de lutter contre toute hausse d'impôt, contre tout nouveau prélèvement ou nouvelle taxe qui pourrait être mise en place.

Dans ce sens le maintien du taux d'imposition est une bonne nouvelle pour les citoyens yverdonnois.

Cependant notre groupe est inquiet. Inquiet à cause du montant des investissements votés et de ceux qui restent encore à voter et inquiet à propos de nouvelles taxes qui pourraient faire leur apparition. On voit qu'il y a beaucoup de nouvelles idées de taxe ici ce soir. Nous venons de voter près de 4 millions de dépense pour unique motif de garder un objet immobilier, peu importe les coûts. Alors, nous en prenons acte, mais on pense au groupe UDC qu'il serait mieux de privilégier des recherches pour économiser l'argent plutôt que de faire des investissements qui ne sont pas appropriés.

La Commission des finances regrette que le préavis concernant la taxe sur les déchets ne soit pas discuté en parallèle avec le taux d'imposition et c'est aussi quelque chose que nous regrettons.

En effet si cette taxe devait prochainement rentrer en vigueur après son acceptation par ce Conseil, maintenir le point d'impôt au niveau actuel signifierait en fin de compte augmenter les impôts pour chaque ménage yverdonnois.

Nous ne pouvons accepter une augmentation cachée des impôts, c'est pour cela que nous refusons l'arrêté d'imposition proposé ce soir. Merci.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Permettez-moi de reprendre la parole pour apporter quelques précisions.

Alors, d'abord l'éternel clivage gauche-droite, bien sûr que quand cela nous dérange, on affiche le clivage gauche-droite, mais si vous aviez été attentif, M. RAMCHURN, vous auriez entendu les communes que j'ai citées. J'en ai certainement oublié, notamment des communes de droite, mais disons, que les communes de Chavornay, par exemple ou de Payerne, ne sont pas des communes de gauche. Pourtant, elles ont appliqué aussi cette taxe. Et pour rappel, l'idée de cette taxe vient d'un député PLR connu pour ses positions extrêmement libérales en matière d'aménagement du territoire, donc ne venez pas taxer cette proposition de gauchiste, ce serait une insulte probablement pour Maître HALDI, j'espère qu'il ne nous entend pas, il n'apprécierait certainement pas.

Sur la nécessité de mettre en place cette taxe, je crois que Monsieur le Syndic à raison, il faut éviter de cumuler les taxes pour que le prélèvement de ces taxes devienne confiscatoire. Il faut vraiment trouver un savant équilibre pour inciter les développeurs à porter ces différents projets, mais on voit que différentes communes ont introduit cette taxe sans que les habitants ou les promoteurs quittent la ville. Il y a quand même dans toutes les communes que je viens de citer, des projets immobiliers qui se développent encore, les promoteurs sont toujours intéressés à les développer.

Le risque effectivement c'est que cette taxe se reporte in fine sur les loyers, c'est pour cela qu'il faudrait peut-être corriger les chiffres que j'ai mentionnés tout à l'heure en sortant les terrains communaux, par exemple, sur lesquels on pourrait être exempté de taxe, ce qui nous permettrait de faire des logements à loyer abordables. C'est une possibilité. On pourrait couper d'un tiers les 54 millions que je viens de présenter. On peut aussi les augmenter en prenant un chiffre de CHF 200.- comme la commune de Vevey par exemple, enfin bref. C'est à géométrie variable.

Donc, j'entends parfaitement cet argument. J'entends aussi que la Municipalité va travailler activement sur cette question et venir devant notre Conseil avec une proposition. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de déposer un postulat ou une motion, ce que nous nous réservons de faire si la Municipalité ne devait pas venir avec des réponses, bien entendu. Mais la Municipalité est en train de travailler sur ces éléments, je me réjouis de pouvoir les lire.

Il est vrai, que compte tenu des différentes discussions qui sont en cours au niveau cantonal sur la LATC (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions), sur les problématiques liées aux surfaces d'assolement, aux emprises sur la zone agricole, il y a beaucoup d'incertitudes sur ces projets de développement, mais je suis persuadé qu'à terme, la plupart de ces projets, notamment le projet Gare-Lac qui est en zone à bâtir, donc qui ne pose pas de problème du point de vue de la LAT, pourront se développer.

Et je crois, compte tenu de notre situation financière, qu'il faut vraiment exploiter toutes les possibilités d'aller chercher de l'argent avant d'envisager d'augmenter les taux pour toute la population. Et à titre personnel, je serais beaucoup moins choqué que l'on prive, quelque part un propriétaire ou un promoteur d'un large bénéfice qui se compte en plusieurs millions, pour pouvoir financer une école, que l'on augmente le taux d'imposition pour toute la population.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Je souhaitais revenir sur la question de la taxe pour l'élimination des déchets.

Premièrement, je souhaitais signaler que je ne suis pas opposé à l'introduction d'une taxe pour l'élimination des déchets, cela tombe bien puisque légalement, on est obligé de le faire, mais c'est plutôt sur le fait qu'elle se substitue à une augmentation d'impôt dans ce cas-là, puisque ce qu'on nous annonce, c'est que finalement, grâce au fait qu'on introduise cette taxe, on évite d'augmenter le point d'impôt.

Ensuite, la deuxième que je souhaitais dire par rapport à ça, c'est quand M. CARRARD nous explique que finalement, l'augmentation en moyenne aurait le même effet, puisqu'on nous explique que finalement cela fait aussi à peu près CHF 100.-, cette augmentation-là, je rappelle quand même qu'il y a toute une catégorie de la population, en principe les populations peu aisées, qui ne paient pas d'impôts.

Pour ces gens-là, la taxe aura un effet direct, c'est-à-dire qu'ils vont payer environ CHF 100.- par personne, ce que j'apprends ce soir d'ailleurs, et puis cela ça aura directement un effet sur le revenu disponible. Par contre, si on joue sur le point d'impôt, ces gens-là ne sont pas touchés par cet effet-là. C'est pour cela que j'incite la Municipalité à trouver des solutions pour que vraiment, le prélèvement de cette taxe soit compensé pour ces familles-là. On nous a dit ce soir que ce serait fait et j'en suis ravi. Merci Monsieur le Syndic.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je ne veux pas prolonger plus que ça. J'aimerais toutefois, prier le groupe UDC de reconsidérer sa décision et de faire une pesée d'intérêts.

Ils ont dit tout à l'heure, et là-dessus, je les rejoins à titre personnel, qu'il ne souhaite pas avoir d'augmentation d'impôts et ça, à mon sens, ça devrait peser plus lourd que le fait que cette taxe sur les déchets, qu'il estime être cachée.

Je les enjoins à mon tour à reconsidérer cette décision, à faire une pesée d'intérêt pour l'année prochaine, à savoir, privilégier le fait que le meilleur moyen de ne pas avoir d'augmentation d'impôts pour le contribuable yverdonnois l'année prochaine, c'est précisément de soutenir l'article 1 tel qu'il nous est présenté et de revenir ultérieurement s'il le souhaite, ou creuser cette question de taxe sur les déchets. Mais de grâce, faites vraiment une pesée d'intérêts, faites la part des choses ce soir dans votre décision.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Juste pour répondre à Monsieur le Conseiller BALET, ce n'était pas l'un remplacé par l'autre, c'était simplement qu'on ne voulait pas les avoir d'une façon cumulative. Et par hasard, c'était les mêmes chiffres, mais on n'a pas cherché à remplacer l'un par l'autre, ce n'était pas ça.

J'aimerais, par transparence, vous dire ce qui pourrait arriver si vous refusez l'arrêté d'imposition et vous verrez que ce n'est pas du tout un chantage, parce que je vais vous expliquer ce qui se passe du point de vue légal.

La loi sur les impôts communaux dit ceci, donc on doit le présenté jusqu'au 30 octobre, si évidemment vous le refusez ce soir, on sera en dehors du 30 octobre : «*Lorsque la demande d'approbation a été présentée après le 30 octobre ou après le délai fixé par le service en application de l'article 33, ..., l'ancien arrêté d'imposition est prorogé de plein droit pour une année.* »(LI art. 35).

Donc ça veut dire qu'on va garder le même. Alors, ça peut être un effet « pour beurre », Mesdames et Messieurs, mais mathématiquement, ça va être la même chose que cette année, et ça va être la même chose que la proposition que vous fait la Municipalité. Je vous remercie.

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

L'article 1 est accepté à une courte majorité.

L'article 2 n'est pas soumis à votation.

Vote

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*
Vote

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Le PR17.16PR est accepté à une courte majorité.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : L'arrêté d'imposition pour l'année 2018 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis;

Article 2 : L'approbation du Département en charge des relations avec les communes est réservée.

**11. PRÉAVIS
N° PR17.18PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'698'000.- POUR PERMETTRE L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME D'INFORMATION DU SERVICE DES ÉNERGIES.
RAPPOTRICE: MME MARCELINE MILLIOUD**

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Mireille MATHYS, Marceline MILLIOUD Robin DELISLE, Laurent GILLIARD, Roger GYGAX, Thierry PIDOUX et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Mme Marceline MILLIOUD ne donne lecture que des conclusions de son rapport.

Cependant, j'aimerais vous dire qu'on a travaillé beaucoup pendant deux heures et que les deux préavis étant imbriqués, je trouve qu'il était normal de les faire passer ensemble. Mais comme ce n'est pas le cas, je vais vous lire les conclusions pour celui-là.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre, sur une période de trois ans, les travaux suivants d'amélioration et de mise en place des outils informatiques :

- Amélioration du logiciel IS-E ;
- Mise en place d'une Gestion de la Relation Clients (CRM) ;
- Mise en place d'un portail Internet ;
- Migration des fonctionnalités Proconcept vers Abacus.

Discussion sur article 1

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je me permets de revenir sur ma proposition de renvoi que j'avais évoqué en début de séance, à savoir que ce préavis soit renvoyé à une prochaine séance conformément cette fois-ci à l'article 87 de notre règlement, ceci afin que ce préavis soit traité durant la même séance que le PR17.17PR.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes sur une proposition de renvoi du présent préavis, conformément à l'article 87 de notre règlement. Il faudrait un cinquième des membres présents pour que le préavis soit renvoyé à une prochaine séance.

Discussion sur demande de renvoi du préavis

J'ouvre la discussion sur cette demande de renvoi.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La proposition de renvoi du préavis à une prochaine séance est acceptée par plus d'un cinquième des membres présents. (1/5 à 18 Conseillers)

12. PROJET DE MODIFICATION

**DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL, À L'ARTICLE 40 AL. B ET 49B
DÉPOSÉ PAR M. GIANCARLO VALCESCHINI**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du projet de modification, M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI, dépositaire du projet de modification, à nous en donne lecture.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes en présence d'un projet de modification de notre règlement du Conseil communal conformément à l'article 69 alinéa c de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

Discussion sur le projet de modification du règlement

La discussion est ouverte sur cette proposition de modification du règlement à l'article 40 alinéa b:

Art. 40 Type de commissions

¹ Les commissions du conseil sont :

- a) inchangé
- b) les commissions thématiques, soit notamment la commission des affaires immobilières, la commission communale de recours, ~~et~~ la commission des pétitions **et la commission de sécurité** ;
- c) inchangé

Il convient d'ajouter l'article 49b pour préciser son rôle, comme suit :

Art. 49b g) de la commission de sécurité

¹ La commission de sécurité constitue la délégation du législatif communal d'Yverdon-les-Bains au sein du Conseil intercommunal de l'association intercommunale de la Police Nord vaudois.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote sur la prise en considération

La prise en considération du projet de modification du règlement du Conseil communal et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité.

13. MOTION

« POUR UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA COMMUNE ». DÉPOSÉ PAR MME AUDE BRIAND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie de la motion, Mme la Conseillère Aude BRIAND, motionnaire, nous en donne lecture.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes en présence d'une motion conformément à l'article 69 alinéa b de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion qui demande à la Municipalité :

1. De dresser une liste de ses actifs
2. De dresser une feuille de route sur les rénovations importantes futures à prévoir sur son patrimoine immobilier.
3. De définir une politique en matière de gestion de son patrimoine immobilier, en dressant une liste incluant les options pouvant être retenues (conservation, aliénation).

Discussion sur prise en considération de la motion et renvoi en Municipalité

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

En prenant connaissance de cette motion, on remarque que le contenu correspond en bonne partie au vœu de la majorité de la commission qui a traité du préavis PR17.15PR, donc rue du Four, dont nous avons parlé tout à l'heure, et dont d'ailleurs la Municipale Gloria CAPT, a donné quelques premiers éléments.

Demande de renvoi en commission

Le groupe PLR-Centre droite propose dès lors de renvoyer cette motion en commission, ce qui permettra très certainement de discuter plus sereinement du sujet, à savoir de prendre connaissance de manière détaillée du patrimoine de la Commune d'Yverdon, de connaître également ses intentions en regard du plan des investissements, certainement là-aussi de manière plus détaillée, sachant toutefois, que nous n'aurons pas forcément droit à toutes les informations puisqu'il y a évidemment un devoir de confidentialité. Voilà, pour ces quelques raisons, le groupe PLR-Centre droite vous invite à soutenir ce renvoi de motion en commission.

Discussion sur prise en considération de la motion et renvoi en commission

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

De notre côté, le groupe des Verts, je crois à l'unanimité, va soutenir cette motion, en tout cas, on l'accueille favorablement dans la mesure où elle permet, effectivement, comme cela vient d'être dit d'ailleurs, de discuter sereinement de cette problématique-là, surtout qu'on a aussi pu entendre que la Municipalité avait l'intention de vendre un certain nombre de biens immobiliers potentiellement.

Donc, qu'on puisse discuter de ça, voir si on arrive à se mettre d'accord, c'est une bonne chose. Mais, on avoue qu'on doute justement qu'on puisse trouver un accord sur ces questions-là, et en tous les cas, nous regretterions que cette démarche aboutisse au final à ce qu'Yverdon vende ses bijoux de famille, parce qu'en général, ceux qui vendent leurs bijoux de famille c'est ceux qui n'ont plus aucune solution et on pense qu'Yverdon a d'autres solutions à explorer avant de commencer à vendre des biens communaux à tout va. Je vous remercie.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes donc sur une proposition de renvoi de la motion en commission selon l'article 72 de notre règlement qui stipule : « le renvoi de la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la municipalité, si un cinquième des membres le demande ».

La discussion est toujours ouverte sur ce point.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

A titre personnel, je ne suis pas opposé à un renvoi en commission non plus.

Ce texte rappelle furieusement, puisque je fais partie des meubles au sein de ce Conseil, une motion qui avait été déposée par notre collègue VIQUERAT, avec qui je n'étais pas toujours d'accord, mais qui avait souvent des bonnes idées et il avait déposé un texte à peu près similaire et la Municipalité d'alors, en 2011 de mémoire, avait répondu avec différentes intentions, une stratégie. Entre temps, beaucoup de choses ont changé, donc je trouverais intéressant de connaître aussi la stratégie de la Municipalité actuelle en matière de gestion immobilière et de stratégie immobilière, compte tenu des différentes ventes qui ont été annoncées dans la presse.

Donc, je ne suis pas opposé à un débat en commission, mais ça me semblerait intéressant de faire le lien avec l'excellente motion VIQUERAT qui avait été déposée à l'époque et je me réjouis d'entendre la Municipalité sur le sujet.

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote sur la prise en considération et renvoi en commission

La prise en considération de la motion et son renvoi en commission sont acceptés à une large majorité.

**14. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

14.1

Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Politique phytosanitaire de la commune et suite du Postulat Michaud du 3 mars 2016 "Objectif zéro pesticide – Biodiversity")

La question est la suivante : M. le Conseiller Florent MICHAUD a déposé le 3 mars 2016 un postulat qui a été accepté par le Conseil avec renvoi à la Municipalité. Dans ce postulat intitulé « Objectif zéro pesticide – Biodiversity », les Verts demandaient de tout mettre en œuvre pour limiter l'utilisation des pesticides et herbicides en milieu urbain.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD nous avait informés de l'abandon progressif, dans la mesure du possible, des produits chimiques pour le traitement des plates-bandes, au profit de produits naturels et de l'utilisation de la lutte biologique dans les serres.

Hors, une émission de ABE datée du 6 juin 2017 traitant entre autres de l'utilisation de pesticides dans les parcs et jardins des communes informait que sur 34 communes, 13 avaient renoncé à utiliser des pesticides et 6 prévoient de le faire prochainement. Hors Yverdon-les-Bains ne figurait pas dans cette liste. Les Verts s'étonnent que les bonnes pratiques yverdonnoises n'aient pas été relayées dans l'émission ABE laissant à penser qu'elles ne sont plus en vigueur. La Municipalité peut-elle nous éclairer sur la situation actuelle et nous informer sur ses plans futurs en matière de traitement phytosanitaire ?

Cette émission d'ABE est donc une opportunité pour demander à la Municipalité où en est le traitement du postulat déposé au nom des Verts par notre collègue Florent MICHAUD il y a un peu plus d'une année maintenant ?

A titre personnel, comme nous aurons sûrement l'occasion de déguster prochainement le vin de la Commune, j'aurais souhaité savoir selon quel cahier des charges la vigne yverdonnoise est cultivée, s'agit-il d'une culture raisonnée, biologique, intégrée, biodynamique ou autre ?

La Municipalité peut-elle aussi nous éclairer très brièvement sur le plan de traitement de ses

vignes et le cas échéant nous informer sur le nombre de traitements phytosanitaires administrés en 2016 ?

Enfin, est-ce que des herbicides comme le glyphosate sont toujours utilisés pour désherber les interlignes sous le rang de ces vignes?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Pour les vignes communales :

Le cahier des charges est celui de Vitiplus, soit de la production intégrée. Tous les produits utilisés répondent aux exigences de Vitiplus, soit le nombre d'application, les dosages, l'homologation et les dates "buttoirs" pour les traitements.

Pour cette année il y a eu sept traitements fongiques contre le Mildiou et l'Oïdium et un traitement contre la pourriture, uniquement sur le Pinot Noir, le Chasselas n'en ayant pas eu besoin, car il n'y avait pas de maladie. Le dernier traitement a été réalisé le 28 juillet de cette année.

Vu la configuration de nos vignes encerclées par d'autres parcelles, nous avons pour l'instant, mis en veilleuse la biodynamie. Notre vigneron y a été formé dans une exploitation qui la pratiquait, mais le contexte actuel n'y est pas favorable. J'ai bien dit à cause des proximités d'autres parcelles.

Limitation de traitements phytosanitaires et des pesticides :

C'est en cours depuis 2016, nous avons entrepris une démarche de système de management environnemental selon la norme ISO 14'001 aux jardins de la ville. La politique et les objectifs sont définis dans le rapport et dans le projet. Dans les faits, le STE utilise les herbicides s'il n'y a pas d'autres moyens pour lutter contre les plantes invasives, afin d'éviter la dispersion, cela se pratique par injection ciblée.

On peut donc dire que nous l'avons banni, mais pas totalement exclu. Seul le responsable des espaces verts peut donner l'autorisation de son usage, et les quantités sont documentées à travers le document de travail de notre système qualité.

C'est dans ce sens que nous avons répondu au sondage de la RTS en avril dernier et la raison que nous ne sommes pas dans la liste des communes qui l'on banni. Notre réponse est totalement en corrélation avec la pratique.

De manière générale, la Confédération a lancé en septembre 2017 un plan d'action qui va également dans le sens demandé, soit la réduction des risques et l'utilisation durable des produits phytosanitaires PPh.

Voilà, je ne vais pas vous donner l'extrait du plan d'action de la Confédération du 6 septembre 2017, ça serait trop fastidieux, il y en a une page. Puis je ne vais pas vous rappeler toutes les recommandations que l'émission ABE a faites en avril 2017, je crois avoir répondu avec précision à la question du Conseiller GIROUD. Merci de votre attention.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Je vous remercie beaucoup pour toutes ces précisions détaillées et j'espère que dans le futur, on pourra continuer à diminuer les emplois de pesticides dans notre Commune pour le bien-être de notre population. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.2

Un Postulat de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER pour les Verts (Pour une réflexion autour de la création d'un espace de consommation sécurisé et supervisé.)

Lors du Conseil communal d'octobre dernier, notre collègue Christian GIROUD, encore lui, s'était inquiété de manière, d'ailleurs, très documentée de la consommation de drogue dans les toilettes publiques de la Ville.

Ce phénomène largement répandu pose de nombreuses questions en termes d'hygiène et de respect de l'ordre public sur lesquels je ne reviendrai pas ici.

La Région du 26 septembre dernier relayait que Zone Bleue, qui est un centre d'accueil, d'orientation et de prévention ouvert aux personnes consommant des stupéfiants, était soumis à une forte pression car devait accueillir de plus en plus de consommateurs.

Cette situation s'explique par le fait que la pression policière sur le deal de rue s'est accentuée depuis le printemps dernier avec comme effet également, une certaine pression sur les consommateurs.

Ces différents éléments ont amenés le groupe des Verts à s'interroger sur les différentes pistes à suivre autour de cette difficile thématique qu'est la toxicomanie, et a vous invité ce soir à demander à la Municipalité de mener une réflexion sur la création d'un espace de consommation sécurisé et supervisé.

Le modèle des quatre piliers a été adopté par la Confédération en tant que concept de politique de la drogue au début des années 1990, déjà. Ce système est jugé comme très efficace par les professionnels des addictions. Les effets les plus importants sont la diminution des décès dus à la consommation de drogue, la réduction de la criminalité, l'amélioration de la santé des toxicodépendants et la disparition des scènes ouvertes.

Les quatre piliers en question, je le rappelle ce soir, sont la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la répression.

Le Canton de Vaud ainsi qu'Yverdon-les-Bains agissent en conformité avec ces quatre piliers qui sont tout aussi importants les uns que les autres. Ils ne peuvent, en effet, être dissociés et fonctionnent comme un tout cohérent.

Ces derniers mois, un accent particulier a été porté sur le volet de la répression à Yverdon-les-Bains ce qui a permis de déstabiliser le deal de rue au centre-ville et nous pouvons nous en réjouir. Toutefois, cette action ne semble pas avoir d'effet tangible sur le volume de la consommation. En effet, selon divers médias, ces actions n'ont en général qu'un effet limité sur le trafic et le niveau d'usage des drogues, les personnes toxicodépendantes restant accrochées à leur consommation, bien qu'on traque ou pas leur dealer au centre-ville. Les analyses des affluents des stations d'épuration réalisées avant et après un changement de pratique policière semblent confirmer ces suggestions. Il est donc important d'investir également sur les autres aspects.

La réduction des risques ou l'aide à la survie est souvent le parent pauvre de la politique de la drogue en Suisse. Ceci est notamment vrai car elle touche à des aspects éthiques plus fondamentaux et qui ne trouvent pas toujours le consensus nécessaire à sa réalisation. Toutefois, nous ne pouvons pas faire l'économie de cette réflexion.

L'Office fédéral de la santé publique présente l'espace de consommation sécurisé (ECS) comme l'une des principales mesures de réduction des risques et des méfaits liés à la consommation de drogues. À l'origine un constat: l'injection dans les WC ou les parcs publics est aujourd'hui telle qu'elle fait courir d'importants risques sanitaires, non seulement aux consommateurs, mais aussi à l'ensemble de la population.

En Suisse, il existe plusieurs locaux d'injections depuis de nombreuses années et nous avons

aujourd'hui le recul nécessaire pour faire des constats solides. Les expériences réalisées autant à l'échelle nationale qu'internationale, dont les résultats satisfaisants ont fait l'objet de nombreuses publications dans la presse spécialisée et tout public ont montré que ceux-ci permettaient une diminution sensible de la consommation et des déchets dans l'espace public ainsi qu'une amélioration de l'état de santé des usagers. Sans que cela n'entraîne une augmentation de la consommation et/ou du nombre de consommateurs.

Il semble donc que c'est une solution à envisager afin de répondre aux différents problèmes que pose la consommation de drogue dans des lieux publics.

Ces problèmes sont multiples: il s'agit de la santé des consommateurs en premier lieu, un tel lieu permet d'avoir du matériel propre, de consommer dans des locaux hygiéniques, et d'avoir un contact avec du personnel social et médical régulièrement. Il s'agit également de diminuer les risques pour les autres usagers et usagères de toilettes publiques, et pour les personnes qui les nettoient quotidiennement. Enfin, ces lieux ont également le mérite d'atténuer les atteintes à l'ordre public.

Bien sûr, la mise sur pied d'un espace de consommation sécurisé et supervisé, même à titre expérimental, pose également de nombreuses questions. Des questions éthiques, d'abord, tant il n'est pas évident pour tout un chacun-e et selon ses propres convictions d'accepter que la consommation « se fasse au grand jour ». Des questions de gestion de l'espace ensuite. La concentration de toxicomanes dans un même endroit engendre inmanquablement des problématiques sécuritaires à régler.

Toutefois, la toxicomanie et les différents phénomènes qu'elle engendre sont tellement complexes et les effets sur les personnes touchées si graves, que nous ne pouvons nous permettre le luxe de ne pas regarder ce problème-là en face et ne pas envisager les diverses stratégies pour y répondre.

Il nous semble donc venu le temps d'avoir le courage de mener cette réflexion. Et comme l'a dit notre Municipale de la Police à ce sujet lors du Conseil d'octobre dernier, il faut mieux avoir un local d'injection que de s'injecter ces produits dans les toilettes.

Le groupe des Verts a donc l'honneur de vous proposer le postulat suivant: « **Nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer un espace de consommation sécurisé à Yverdon-les-Bains et son éventuelle implantation** ».

Au vu de la complexité du sujet, vous remarquez que c'est un postulat et non une motion, et que nous vous proposons de renvoyer ce postulat à une commission. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 69 lettre a de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité ou renvoi à une commission si 1/5 des membres le demande, selon article 72, al. 2.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat

Discussion sur le postulat

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

J'aurais besoin de quelques précisions de la part de Madame Fanny SPICHIGER, sur quelques sujets. Notamment, vous avez mentionné avec forte pertinence, la question des affluents des stations d'épuration, des mesures de drogues. Alors, je ne sais pas si on en a précisé dans le cadre d'Yverdon-les-Bains sur l'élément, ce serait effectivement très intéressant de le savoir et surtout de pouvoir voir aussi quels sont les drogues dont on parle, parce que, typiquement, il me semble plutôt que les toxicomanes dont on parle, c'est plutôt les consommateurs d'héroïne, le deal de rue, c'est plutôt la cocaïne, de ce que j'en sais.

Maintenant, ce serait effectivement intéressant de savoir s'il y a effectivement un impact qui a été mesuré sur la consommation d'une manière tout à fait globale.

Maintenant l'autre chose qui m'inquiète, c'est sur la question des horaires, parce que, il me semble que c'est souvent le matin ou comme cela que des choses se passe dans les toilettes, que ce soit à Yverdon-les-Bains ou à Lausanne, c'est toujours le même problème et ces locaux, typiquement, sont ouverts en journée. Donc, ça ne couvre qu'une partie du problème.

La troisième chose, qui m'inquiète beaucoup c'est sur la mobilité des toxicomanes, parce ce qu'on en a déjà qui sont à Yverdon, qui viennent d'autres ville, ou comme ça, parce que c'est vrai qu'on offre un certain confort. Alors, je ne dis pas, mais il ne faudrait pas que la ville d'Yverdon soit le pôle d'attractivité dans le canton.

Surtout ce qui m'inquiéterait beaucoup c'est qu'on ait un local d'injection à Yverdon avant que Lausanne en ait un. Je pense que la capitale du canton devrait quand même être la première ville à faire le pas et effectivement, si on offre une infrastructure pour les toxicomanes de la région, c'est une chose, mais peut-être pour tout le canton, je pense que ce serait un tout autre problème. Merci

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Bon, je crois que ce n'est pas les lieux, maintenant de faire un débat de fond sur ce sujet, pour lequel j'approuve entièrement le postulat. Donc, il est évident qu'il faudra se pencher tôt ou tard sur ce sujet.

Il se trouve que tout à l'heure, j'avais ma séance de comité à Zone Bleue puisque je préside cette association. J'ai tout plein de chiffres et de statistiques à disposition. J'estime simplement qu'il faudra être attentif au niveau du calendrier, c'est-à-dire que j'aimerais attendre que le centre de Lausanne ouvre, parce que Lausanne, aux dernières nouvelles, devrait ouvrir son espace de consommation en janvier, sauf erreur, pour qu'on puisse faire un premier bilan.

Alors, 100% d'accord avec le postulat, mais je dirais que, la commission pour être un peu plus efficace, avoir plus d'éléments, devrait attendre l'ouverture du premier centre vaudois.

Pour l'instant en Suisse, il n'y a que deux centres ouverts. Celui de Bienne, qui est ouvert aux consommateurs indigènes, ceux qui habitent Bienne et celui de Genève, qui accueille tout le monde, les Français, tout le monde, n'importe qui. Donc il y a des choix à faire aussi. C'est pour cela que j'aimerais avoir une vision un peu plus large.

Mais alors est-ce qu'il est possible ce soir d'adopter le postulat et puis que la commission ne se réunisse pas trop rapidement, je dirais dans le 2^e trimestre 2018, par exemple. Voilà.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR n'a pas pu discuter du postulat de notre collègue Fanny SPICHER, simplement parce qu'il est arrivé après que notre groupe ait siégé.

Sachez qu'à titre personnel, j'y suis fermement opposé. Ceci étant dit, je crois que le moment n'est pas opportun, effectivement, pour faire un débat de fond et compte tenu que la proposition de ce postulat est de le renvoyer en commission, je ferais valoir dès lors mes arguments en temps utile.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je ne ferai également pas le débat sur le fond, parce que la Municipalité ne s'est pas prononcée non plus. A leur actuel, elle ne s'est pas déterminée.

Par contre, tout ce qui a été dit par M. RAMCHURN, par M. DALL'AGLIO, par M. BERNHARD,

14.3

Une Question de M. le Conseiller Roland VILLARD (Conditions de travail des policiers.)

Dernièrement, en qualité de Président de la section UDC, j'ai reçu un courrier de la section Nord vaudois de la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police.

Ce courrier fait mention des revendications salariales des policiers de la PNV et de leurs conditions de travail.

Un article de presse de 24 heures est d'ailleurs paru à ce sujet le 12 août 2017.

Ce courrier m'a interpellé tout autant que le brassard, où l'on peut lire « Pas égaux », que certains agents portent dans l'exercice de leur fonction.

Il semblerait que la source de la discorde proviendrait des écarts salariaux entre les corps de police de ce canton. On imagine bien que si les postes ne sont pas immédiatement remplacés, la charge de travail se reporte sur les agents présents ce qui peut entraver la bonne marche des missions qui leurs sont confiées, d'où mes questions :

- Pouvez-vous nous parler de l'ambiance générale qui règne à la PNV ?
- Le courrier parle de retard salarial sur les autres corps de police vaudois, pouvez-vous nous donner des montants ?
- Est-ce que la police doit faire face à des départs qui provoquent une surcharge de travail pour les autres collègues ? Doit-on craindre des burnouts au sein de notre corps de police ?
- Que comptez-vous entreprendre pour résoudre le problème ?
- A quelle échéance comptez-vous entreprendre des actions concrètes dans ce dossier ?
- En fin de compte, combien cela va-t-il coûter à notre collectivité ?

Merci.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

La Municipalité a bien entendu pris le dossier en charge. Un mandat a été donné au Commandant et au chef des Ressources humaines pour analyser la situation et développer des pistes d'amélioration au niveau des grades, fonctions et salaires.

Une rencontre est agendée le 25 octobre 2017 entre la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police section Nord vaudois, le Commandant et une délégation municipale.

Il est donc trop tôt aujourd'hui pour en parler. A partir du 25 octobre, nous aurons une meilleure vision des conséquences, aussi bien au niveau des coûts que des impacts.

Il est vrai que plusieurs organisations policières ont revu les grilles des fonctions et des salaires ou que certaines sont en cours de travail. Ces discussions sont bien sûr amenées au sein des différents syndicats.

D'autre part, je me permets de vous rappeler qu'il y a une commission sécuritaire issue de ce Conseil, dont on vient de parler, avec qui nous avons déjà eu plusieurs séances et j'aborderai volontiers ce sujet avec eux plus précisément lors de notre prochaine séance. Le membre de votre parti pourra ainsi vous renseigner utilement.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Je vous remercie pour vos réponses. Notre groupe restera attentif à la gestion de ce dossier ainsi qu'aux implications financières qu'elle va avoir sur la Commune.

Ce dossier pose aussi le débat sur le statut des employés communaux. Ne serait-il pas judicieux peut-être d'avoir des statuts séparés pour les policiers et peut-être aussi de dépoussiérer les statuts de nos employés communaux à l'avenir.

Le groupe UDC viendra sans doute prochainement devant le Conseil avec des propositions qui vont dans ce sens. Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Il existe un service RH au niveau de la ville et ce service RH travaille notamment sur la révision du statut du personnel. Je ne parle pas de la problématique qui a été soulevé ce soir, mais il y a donc un travail qui se fait, il y a une commission paritaire, donc il y a un travail qui est en cours et je vous invite à laisser les gens travailler dans ce secteur-là.

Pour ce qui est de la problématique police, elle nous inquiète autant que vous, Monsieur le Conseiller, bien sûr et nous les avons reçus, comme l'a dit Madame la Municipale. On va les recevoir encore. Il y a un travail qui se fait. Un mandat a été donné, cela a été dit, par la Municipalité, au service des Ressources humaines et au Commandant pour discuter de la problématique « police » pure. Donc, il y a deux sujets et le service des Ressources humaines de la ville travaille sur les deux sujets.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Monsieur le Syndic, je vous remercie pour votre réponse et je suis content de voir que vous avez pris un peu le « taureau par les cornes » dans ces deux dossiers. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte au point 14 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je demande à la Municipalité si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 2 novembre 2017 à 20 heures.

Il est 22h30, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

Clôture

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

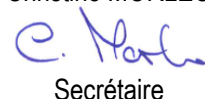
Pascal GAFNER



Président



Christine MORLEO



Secrétaire